

Doc 2 p. 369

Déclaration universelle des droits de l'Homme, 10 décembre  
1948 (extraits)

*Préambule* – Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. [...]

L'Assemblée générale proclame la présente Déclaration universelle des droits de l'homme comme l'idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations [...].

*Art. 1<sup>er</sup>* – Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

*Art. 2-1* – Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. [...]

Art. 3 – Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Art. 4 – Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.

Art. 5 – Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. [...]

Art. 9 – Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé. [...]

Art. 12 – Nul ne sera l'objet d'immixtions [intrusions] arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.

Art. 13-1 – Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État. [...]

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

Art. 18 – Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion [...].

Art. 19 – Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression [...].

Art. 25 - 1 – Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires [...].

Doc 3 p. 369

## Un événement historique

J'ai eu le sentiment très clair que je participais à un événement d'une portée vraiment historique au cours duquel un consensus s'était fait sur la valeur suprême de la personne humaine [...]. Il y avait dans la grande salle [...] une atmosphère de solidarité et de fraternité authentiques entre des hommes et des femmes de toutes latitudes.

■ Hernàn Santa Cruz, membre de la Commission des droits de l'homme en 1948, d'après [www.un.org](http://www.un.org).

Doc 2 p. 370

Le rôle d'un élu

*Témoignage du maire de Mézin (Lot-et-Garonne), élu lors des élections municipales de 2014.*

Aujourd'hui, j'ai la chance d'avoir accédé à la mairie avec une équipe déterminée et dynamique. Il faut prendre des décisions tous les jours, c'est un travail d'équipe. Nous sommes au service de tous les Mézinois et pas seulement d'une frange de la population. J'œuvre, avec mes adjoints, dans l'intérêt général et pour le bien commun. La mairie n'est pas une tour d'ivoire.

■ [www.ladepeche.fr](http://www.ladepeche.fr), 2014.

Doc 3 p. 370

À quoi sert une élection ?

L'élection est une délégation de souveraineté. En effet, la possibilité pour les citoyens de pouvoir régulièrement exprimer leur mécontentement ou, au contraire, de donner un nouveau mandat au pouvoir sortant, évite que les désaccords politiques majeurs ne trouvent un autre terrain d'expression (la rue) et d'autres modalités (la violence).

■ [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), 9 octobre 2013.

Doc 6 p. 371

Qu'est-ce qu'une campagne électorale ?

Les candidats, pour être élus, doivent faire connaître leurs idées et leurs programmes. En dehors des meetings et des « visites de marchés », les médias représentent un moyen de communication incontournable.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) doit assurer la possibilité aux différents partis et/ou candidats de délivrer leur message et de bénéficier d'une égalité de traitement, même en dehors de la campagne officielle.

■ [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr), 9 octobre 2013.

Doc 7 p. 371

Ce que dit la loi

Art. 3 – Le suffrage [...] est toujours universel, égal et secret.

- Constitution de la V<sup>e</sup> République, 1958.

Doc 8 p. 371

## Le vote

L'électeur prend une enveloppe et au moins deux bulletins et se rend obligatoirement dans l'isoloir. Une fois son identité vérifiée, il met son bulletin dans l'urne. Il signe alors la liste d'émargement et la date du scrutin est tamponnée sur sa carte.

- D'après [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr), 20 mars 2014.

Biographie p. 372

Paul Éluard (1895-1952)

Poète français, Paul Éluard est une figure majeure du *surréalisme*, mouvement littéraire, culturel et artistique de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui veut révolutionner tous les aspects de la vie en se libérant du règne de la raison et en laissant libre cours aux rêves, aux jeux du hasard et de l'inconscient.

Paul Éluard dénonce *l'horreur de la Première Guerre mondiale* à laquelle il a participé comme infirmier. Pendant la *Seconde Guerre mondiale*, il s'engage pour la liberté et entre dans la Résistance. Il publie les textes des poètes résistants. En 1942, il écrit le poème *Liberté*.

## Mémo art p. 372

### Forme et technique

- Le poème Liberté est une longue énumération de tous les lieux, entre rêve et réalité, sur lesquels le poète écrit le mot « liberté ».
- Il se compose de 21 quatrains, qui sont comme le cheminement de toute une vie pour la liberté. Les 20 premiers ont une structure identique : les trois premiers vers débutent par « Sur... », suivi d'un lieu, et le quatrième vers répète « J'écris ton nom ». Le dernier quatrain est le dénouement du poème. On y découvre le nom caché : « Liberté ».
- Le poème a été mis en images par le peintre surréaliste Fernand Léger (1953). Les couleurs primaires et les formes enfantines font penser à l'univers du cirque. Elles rendent l'image joyeuse.

### Sens

- Défendre une valeur universelle, la liberté.

### Usage

- S'adresser au plus grand nombre, toucher les lecteurs dans leurs émotions, les faire réagir.

Doc 2 p. 373

Le poème

Sur mes cahiers d'écolier	Sur les merveilles des nuits
Sur mon pupitre et les arbres	Sur le pain blanc des journées
Sur le sable sur la neige	Sur les saisons fiancées
J'écris ton nom	J'écris ton nom
Sur toutes les pages lues	Sur tous mes chiffons d'azur
Sur toutes les pages blanches	Sur l'étang soleil moisi
Pierre sang papier ou cendre	Sur le lac lune vivante
J'écris ton nom	J'écris ton nom
Sur les images dorées	Sur les champs sur
Sur les armes des guerriers	l'horizon
Sur la couronne des rois	Sur les ailes des oiseaux
J'écris ton nom	Et sur le moulin des ombres
Sur la jungle et le désert	J'écris ton nom
Sur les nids sur les genêts	
Sur l'écho de mon enfance	
J'écris ton nom	

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

Sur chaque bouffée d'aurore

Et par le pouvoir d'un mot

Sur la mer sur les bateaux

Je recommence ma vie

Sur la montagne démente

Je suis né pour te connaître

J'écris ton nom

Pour te nommer

[...]

Liberté.

Sur la santé revenue

Sur le risque disparu

Sur l'espoir sans souvenir

J'écris ton nom

Doc 2 p. 374

Un sénateur fait une proposition de loi (14 septembre 2009)

« Alors que la crise touche de plein fouet la jeunesse qui est déjà à la recherche de repères et en mal de citoyenneté, nous avons le devoir d'améliorer le service civil volontaire<sup>1</sup> totalement inadapté, inefficace et inopérant », a expliqué le sénateur Yvon Collin, à l'origine de la proposition de loi. Cette dernière est soutenue par le gouvernement, en la personne du haut-commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch.

■ *Le Figaro*, 29 octobre 2009.

**1.** Le service civil volontaire attire peu de candidats. Dès 2009, Martin Hirsch, haut-commissaire à la Jeunesse (membre du gouvernement), avait annoncé son intention de le réformer.

Doc 3 p. 375

## La proposition de loi adoptée au Sénat (27 octobre 2009)

*Après 5 heures de débats et le vote sur 60 amendements, le texte a été adopté par quatre des cinq groupes parlementaires du Sénat.*

### **PROPOSITION DE LOI**

*Relative au Service civique*

*Adoptée par le Sénat*

Le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi dont la teneur suit :

[...] Art. 4 : Le service civique offre à toute personne l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager au profit d'un projet collectif d'intérêt général. [...]

■ D'après [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

Doc 5 p. 375

**PROPOSITION DE LOI**

**Relative au Service civique (texte définitif)**

Le Sénat a adopté sans modification, en deuxième lecture, la proposition de loi amendée par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Art. 4 : Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée.

■ D'après [www.senat.fr](http://www.senat.fr).

Doc 4 p. 375

Débat à l'Assemblée nationale et vote de la proposition de loi (4 février 2010)

**a.** Le débat

*Les députés présentent leurs arguments.*

*Claude Greff* : Le service civique doit avoir pour mission de répondre au besoin d'engagement de la jeunesse, en donnant à celle-ci l'envie de s'investir dans un acte de citoyenneté au profit de la communauté et de se rendre utile à la nation.

Lors de l'examen de la proposition de loi en commission, de nombreuses améliorations ont été apportées au texte. [...]

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

### b. Le vote

*Après 8 heures de débats et le vote sur 101 amendements, la proposition a été adoptée par trois groupes parlementaires sur quatre.*

**Art. 4 :** Le service civique a pour objet de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale et offre à toute personne volontaire l'opportunité de servir les valeurs de la République et de s'engager en faveur d'un projet collectif en effectuant une mission d'intérêt général.

■ D'après [2007-2012.nosdeputes.fr](http://2007-2012.nosdeputes.fr).

Doc 3 p. 376

Informer ou influencer ?

*Home*, le documentaire écologiste réalisé par Yann Arthus-Bertrand, diffusé deux jours avant le scrutin des élections européennes à 20 h 35 sur France 2, a réuni plus de 8 millions de spectateurs. De fait, dès l'annonce des résultats et de la spectaculaire percée du vote écologiste, la polémique s'est engagée.

« Le vote s'est cristallisé vendredi soir avec la diffusion du film. L'écologie a envahi les esprits et les cœurs », explique Bernard Lehideux, député MoDem sortant non reconduit. Chez les Verts, on se félicitait du succès rencontré par le documentaire, en reconnaissant qu'il avait pu donner un « coup de pouce » dans les urnes.

- P. Robert-Diard, « Le film *Home*, agent électoral écologiste ? », *Le Monde*, 8 juin 2009.

Doc 5 p. 377

## Le journalisme d'investigation pour rétablir la confiance

Le succès rencontré par Médiapart<sup>1</sup> comme l'intérêt suscité par les révélations liées aux câbles diplomatiques<sup>2</sup> montre donc que l'intérêt pour ce type de journalisme, en France, est réel.

Le journalisme d'investigation [...] est susceptible de redonner du crédit au journalisme et de rétablir la confiance de l'opinion publique dans les médias, souvent accusés de connivence avec les pouvoirs en place. Il ne peut bien sûr être la seule alternative, d'autant que sa posture dénonciatrice ne peut résumer à elle seule l'intégralité des missions du journalisme.

- A. Chauveau, « Le journalisme d'investigation, un nouvel eldorado ? », *Le Huffington Post*, 15 novembre 2013.

1. Site d'information présent seulement sur Internet. Il a révélé différents scandales de corruption.

2. Publication de documents secrets américains.

Doc 6 p. 377

## Les médias sont-ils indépendants ?

### a. L'opinion publique

58 % des Français estiment que les journalistes ne résistent pas aux pressions du pouvoir et des partis politiques.

53 % des Français estiment que les journalistes ne résistent pas aux pressions de l'argent.

■ TNS Sofres, « Baromètre de confiance dans les médias », 2015.

### b. L'analyse d'un journaliste

*Les médias sont-ils indépendants ? Le rédacteur en chef du quotidien Libération répond à cette question en prenant l'exemple de son journal.*

La pression des pouvoirs ? Rarissime et facile à repousser. Un ministre appelle pour se plaindre. Le journal en tient compte ou non,

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

selon les arguments qu'on lui oppose. En tout état de cause, la désobéissance ne lui coûte rien.

L'intervention des actionnaires ? Édouard de Rothschild<sup>1</sup> contrôle la gestion, définit la stratégie, surveille le management. Il ne souhaite pas commenter le contenu du journal.

L'influence des annonceurs ? Elle est réelle, mais faible. On accroît certaines rubriques, comme la mode ou la consommation dans l'espoir d'attirer les budgets publicitaires.

- Laurent Joffrin, rédacteur en chef de *Libération*,  
*Média paranoïa*, éd. du Seuil, 2009.

1. Actionnaire principal du journal *Libération*.

Doc 2 p. 378

## Actualités et médias : l'image dit-elle tout ?

Les images sont partout, mais comment s'assurer de leur fiabilité ? L'image TV a-t-elle plus, moins, ou autant de poids que celui des mots ? [...]

Au-delà du travail des professionnels qui suivent l'actualité, il y a désormais le compte rendu en images fait par ceux qui font l'actualité. Directement du producteur au consommateur. [...]

Il y a les images qui ont battu les records mondiaux de l'audience télévisuelle : le mariage royal à Londres, William et Kate, le bonheur total, sous les yeux de deux milliards de téléspectateurs. [...] Enthousiasme populaire planétaire, la même image pour tous.

Il y a les images qui nous sidèrent, tel le tsunami au Japon. On croirait un film, la réalité dépasse la fiction.

Les images montrent-elles la réalité ?

■ [education-medias.csa.fr/](http://education-medias.csa.fr/), 2012.

Doc 2 p. 380

Les forums

Internet, contrairement à la radio ou à la télévision, met en situation d'égalité l'émetteur et le récepteur, c'est donc, à première vue, l'outil idéal pour une démocratie où le citoyen pourrait intervenir très régulièrement dans le débat public.

Par contre, l'échange argumenté est loin d'être toujours la règle. Les forums sont souvent le siège de ces guerres d'injures où les internautes défendent violemment des opinions dont ils ne veulent plus démordre. Le débat ne tend pas vers l'élaboration d'une position commune, mais plutôt vers une multiplication de points de vue contradictoires. Cet éclatement des opinions est encore renforcé par le fait que les identités des internautes sont floues.

- P. Flichy, « Internet, un outil de la démocratie », [www.laviedesidees.fr](http://www.laviedesidees.fr), 2008.

Doc 5 p. 381

## La démocratie participative

Sur la plateforme Parlement & Citoyens, un parlementaire peut proposer aux citoyens son projet de texte de loi. Chacun d'entre nous peut ainsi faire savoir s'il est d'accord ou pas avec un point particulier du texte proposé, ajouter d'éventuelles remarques ou contre-propositions, et parfois se voir invité à un échange en face-à-face avec le parlementaire.

Parfaitement inédit en France, ce mécanisme consultatif est une réalisation concrète de l'idéal de démocratie ouverte que facilite Internet. La démocratie participative apporte des solutions concrètes – mobilisation de l'intelligence collective, amélioration de la transparence, création de contre-pouvoirs aux lobbies... À tous et à chacun de s'en emparer !

■ C. Castro, C. Lage, « Citoyens contre lobbyistes : à vous de faire la loi », [www.inriality.fr](http://www.inriality.fr), 10 avril 2013.

## Leçon

# La République française, une démocratie

➤ *Comment s'exerce la démocratie dans la vie politique en France ?*

## A La V<sup>e</sup> République, une démocratie représentative

1. La Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958) garantit la **démocratie représentative**.
2. La **souveraineté** appartient au peuple. Il délègue son pouvoir aux représentants qu'il élit tous les 5 ou 6 ans à la tête des collectivités territoriales (communes, départements, régions), de l'État et de l'Union européenne (Parlement européen).
3. Les pouvoirs sont séparés. Le **pouvoir exécutif** est détenu par le président de la République et le Premier ministre, dont le gouvernement conduit la politique de la nation. Le **pouvoir législatif** est détenu par le Parlement, composé du Sénat (les sénateurs) et de l'Assemblée nationale (les députés). Le gouvernement est issu de la majorité à l'Assemblée nationale.

4. Les citoyens concourent à l'élaboration de la loi, directement par référendum ou par l'intermédiaire de leurs représentants élus.

### **B La V<sup>e</sup> République, une démocratie d'opinion**

1. L'avis des citoyens est recueilli presque en permanence. Tout d'abord, ils sont sollicités pour débattre et donner leur avis sur les projets les plus importants : c'est la **démocratie participative**.

2. De nombreux sondages sont réalisés pour mesurer l'**opinion publique** et ainsi faciliter la prise de décision des gouvernants. Ils sont réalisés selon des méthodes statistiques précises, mais ils sont à prendre avec précaution en tenant compte de la question posée, du contexte...

3. C'est grâce aux médias que les citoyens peuvent s'informer, débattre et s'engager. En France, la liberté et le pluralisme des médias sont garantis par la loi de 1881. Internet a la particularité de permettre une plus large diffusion des médias traditionnels.

## Vocabulaire

- **Démocratie participative**

Implication des citoyens dans le débat public et dans la prise de décision politique.

- **Démocratie représentative**

Régime politique dans lequel le peuple délègue son pouvoir à des représentants.

- **Opinion publique**

Représentation collective de la manière de penser d'une société.

- **Pouvoir exécutif**

Pouvoir de faire exécuter les lois sur l'ensemble du territoire.

- **Pouvoir législatif**

Pouvoir de faire la loi.

- **Référendum**

Consultation des citoyens sur un projet de loi. Les citoyens votent en répondant par oui ou par non à la question posée.

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

- Souveraineté nationale

Le pouvoir politique appartient à la nation, c'est-à-dire à l'ensemble des citoyens.

Doc 2 p. 383

## Une restriction de l'utilisation de l'eau du réseau public

*En mars 2012, l'eau distribuée dans plusieurs villages du Puy-de-Dôme avait une teneur en arsenic supérieure à la norme.*

**Art. 1** – Il est interdit de consommer pour la boisson et dans le cadre de la préparation des repas [...] l'eau distribuée sur les villages de La Bénétie, La Malie et Le Maspazier jusqu'à nouvel ordre.

■ Maire de la commune d'Escoutoux  
(Puy-de-Dôme), arrêté n° 2012-09, 30 mars 2012.

Doc 3 p. 383

## Les textes de loi encadrant les restrictions de l'utilisation d'eau

**a. Art. 8** – Les États membres veillent à ce que la distribution d'eaux destinées à la consommation humaine constituant un danger potentiel pour la santé des personnes soit interdite, ou à ce que leur utilisation soit restreinte.

- Directive 98/83/CE relative à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, 3 novembre 1998.

**b. Art. R 1321-29** – Le préfet, lorsqu'il estime que la distribution de l'eau constitue un risque pour la santé des personnes, demande à la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau [...] de restreindre, voire d'interrompre la distribution.

- Article modifié par le décret n° 2007-49 du 11 janvier 2007, Code de la santé publique.

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

**c. Art. 1** – Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

■ Charte de l'environnement, intégrée à la Constitution de la V<sup>e</sup> République, 2004.

Doc 2 p. 384

### Extraits de la Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958)

Art. 1 – La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion.

La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives [...].

Art. 3 – Sont électeurs, dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux français majeurs des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

Doc 2 p. 385

### Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958)

Art. 24 – Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques.

Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. Les députés à l'Assemblée nationale, dont le nombre ne peut excéder cinq cent soixante-dix-sept, sont élus au suffrage direct. [...]

Art. 33 – Les séances des deux Assemblées sont publiques. Le compte rendu intégral des débats est publié au Journal officiel.

Doc 2 p. 386

### Extraits de textes fondamentaux

Art. 6 – La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

#### ■ Déclaration universelle des droits de l'Homme (1789)

Art. 10 – Le président de la République promulgue les lois. [...]

Art. 21 – [...] Le Premier ministre assure l'exécution des lois. [...]

Art. 34 – La loi est votée par le Parlement.

#### ■ Constitution de la V<sup>e</sup> République (1958)

Doc 1 p. 387

Une affaire de discrimination au tribunal correctionnel

L'affaire commence lorsqu'un agent de la RATP reçoit une lettre de refus pour un logement social à Nanterre. Samuel Thomas, délégué général de la Maison des Potes, une association qui s'est portée partie civile<sup>1</sup> et représente l'agent de la RATP, explique : « La conseillère clientèle de la société de logement social lui a expliqué : "Vous êtes Noir, dans cet immeuble, il y a déjà beaucoup de noirs, on ne peut pas vous attribuer de logement, c'est la loi sur la mixité sociale qui nous permet de faire cette sélection". »

Vendredi après-midi, l'affaire a été étudiée par le tribunal de Nanterre. Le parquet a requis une amende de 50 000 euros et demandé l'effacement des données relatives aux origines ethniques des locataires révélées par l'instruction. Les juges rendront leur verdict le 2 mai. L'avocat de la société de logement a défendu son client en rappelant que ce dernier ne « s'associait pas aux propos de l'employée et qu'il s'agissait d'une interprétation personnelle ».

- C. Lieto, « HLM : une amende requise pour discrimination raciale », *www.franceinfo.fr*, 7 mars 2014.

## Chapitre 20 – La République française, une démocratie

1. Personne qui porte plainte auprès d'un tribunal pénal et demande une indemnisation pour le préjudice subi.

Doc 2 p. 387

Extraits de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme (1950)

Art. 6 – Droit à un procès équitable

1. Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement, publiquement et dans un délai raisonnable, par un tribunal indépendant et impartial [...].

2. Toute personne accusée d'une infraction est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie.